



Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Distr. générale
6 mars 2018
Français
Original : anglais

Comité des droits de l'homme

Décision adoptée par le Comité en vertu du Protocole facultatif, concernant la communication n° 2319/2013^{*, **}

Communication présentée par : E. M. et consorts

Au nom de : Les auteurs

État partie : Kazakhstan

Date de la communication : 28 août 2013

Question(s) de fond : Liberté de religion

Le 8 novembre 2017, le Comité, ayant été informé que les auteurs et l'État partie étaient parvenus à un accord sur la question de fond soulevée dans la communication, a décidé de mettre fin à l'examen de la communication n° 2319/2013.

* Adoptée par le Comité à sa 121^e session (16 octobre-10 novembre 2017).

** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication : Yadh Ben Achour, Ilze Brands Kehris, Sarah Cleveland, Olivier de Frouville, Christof Heyns, Yuji Iwasawa, Bamariam Koita, Marcia V. J. Kran, Duncan Mahumuza Laki, Photini Pazartzis, Mauro Politi, José Manuel Santos Pais, Anja Seibert-Fohr, Yuval Shany et Margo Waterval.

